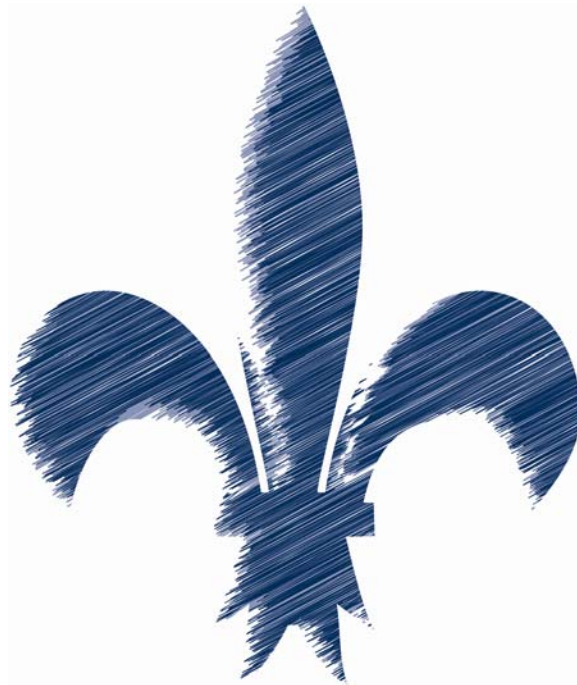


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE

**Association des bibliothèques publiques du Québec**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Le lundi 19 août 2013 - Vol. 43 N° 44**

14 h 15 Association des bibliothèques publiques du Québec (013M)

### **Journal des débats**

**14 h (version non révisée)**

**(Quatorze heures neuf minutes)**

### **Association des bibliothèques publiques du Québec**

#### *Exposé*

Donc, Mme Lagacé, M. Legault, vous disposez de 10 minutes pour votre exposé. Par la suite suivra un échange de 35 minutes avec les membres de la commission. La parole est à vous.

M. Legault (Stéphane) : Merci. Bien, tout d'abord, j'aimerais remercier la commission de nous donner l'occasion d'apporter le point de vue des bibliothèques publiques sur le dossier de la réglementation du prix du livre.

Je me présente. Mon nom est Stéphane Legault. Je suis bibliothécaire et vice-président de l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Je suis accompagné de Mme Eve Lagacé, également bibliothécaire et directrice générale de notre association.

L'Association des bibliothèques publiques du Québec est la principale association représentant les bibliothèques publiques au Québec. L'ABPQ est constituée de 153 membres pour un total de 281 bibliothèques autonomes desservant 80 % de la population du Québec. Depuis 1984, l'association représente les intérêts des bibliothèques publiques du Québec. Elle fait la promotion de leurs services auprès de la population. Par sa présence au sein de plusieurs instances, elle s'assure d'une bonne compréhension du rôle de la bibliothèque dans une société moderne. Pour ce faire, elle sensibilise les acteurs des différents paliers gouvernementaux à l'importance de la présence d'un service de bibliothèques de qualité qui donne aux citoyens un accès démocratique au savoir, à la connaissance et à la culture.

L'ABPQ a pour mission d'exercer un leadership dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec. Comme nous le mentionnons dans les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec, la bibliothèque publique est bien plus qu'un entrepôt de livres ou un service de loisirs. Elle offre des services, des ressources et des documents libres de censure de tous types et sur tout support à tous les membres de la communauté où elle est établie, sans exception, dans le but de répondre à leurs besoins en matière d'information, de connaissance, de culture et d'alphabétisation.

La bibliothèque publique crée un lieu de vie inspirant pour tous les membres de la collectivité, dont elle reflète fidèlement la spécificité par l'évolution. Par l'intermédiaire d'un personnel engagé et d'espace virtuel ainsi que physique, elle établit et maintient des conditions et un environnement propices à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'accès libre et entier à l'information et aux œuvres d'imagination, à la mise en valeur et à la préservation de la culture locale et à l'établissement d'un lieu public ouvert à tous. Elle contribue à vitaliser le milieu, à stimuler le potentiel de développement des individus et de la communauté ainsi qu'à édifier une société démocratique plus juste et plus libre.

Pour mener à bien cette mission, les bibliothèques publiques doivent pouvoir s'approvisionner auprès de librairies fortes et indépendantes de toute ligne éditoriale. Ces librairies doivent maintenir un choix et une diversité importants afin que les bibliothèques du Québec soient en mesure d'offrir et de garantir à la population un accès gratuit à de l'information pertinente et dont le contenu est d'actualité. Sur le terrain, nos membres nous rapportent que, depuis plusieurs années, la vente de livres à rabais par les magasins à grande surface est venue diminuer l'offre globale dans plusieurs petites municipalités.

Notre mémoire donne notamment l'exemple de la région d'Argenteuil, où l'arrivée d'un Wal-Mart a entraîné la fermeture de la librairie agréée de Lachute. Conséquemment, les Lachutois doivent maintenant, pour se procurer un livre qui n'est pas disponible chez Wal-Mart ou chez Jean Coutu, se déplacer à Hawkesbury, en Ontario, à environ 25 kilomètres, ou à Saint-Jérôme, à 46 kilomètres, ou encore, un peu plus loin à Sainte-Thérèse, à 48 kilomètres. C'est les trois librairies les plus près d'un citoyen de Lachute. Dans ce cas, il est évident que l'apparition de la grande surface et la disparition de la librairie agréée ont considérablement nui à la diversité des titres accessibles.

Pour qu'une bibliothèque publique puisse développer une collection diversifiée et offrir à sa clientèle mille et une découvertes littéraires, elle doit avoir accès à une variété de documents, soit beaucoup plus que des best-sellers. Bien entendu, elles doivent être en mesure d'offrir le dernier livre de recettes qui connaît un succès populaire ou le dernier livre de Dan Brown. La mission de la bibliothèque publique est également de rendre accessibles les Kim Thúy et Samuel Archibald de ce monde avant qu'ils ne deviennent des phénomènes, mais aussi d'offrir un accès à de l'information actualisée sur le maximum de sujets possibles.

Pour effectuer un développement de collection adéquat, les bibliothécaires ont besoin de librairies qui leur offrent un vaste choix de titres de qualité. Ils travaillent de concert avec les librairies afin de dénicher le livre qui viendra combler telle ou telle lacune à la collection de leur bibliothèque...

M. Legault (Stéphane) : ...adéquat, les bibliothécaires ont besoin de librairies qui leur offrent un vaste choix de titres de qualité. Ils travaillent de concert avec les librairies afin de dénicher le livre qui viendra combler telle ou telle lacune dans la collection de leur bibliothèque. Ces ouvrages fournis par les libraires sont essentiels au développement et à l'apprentissage tout au long de la vie de l'être humain.

La présence de plusieurs librairies agréées dans chaque région du Québec est à notre avis un gage de qualité et une garantie pour une plus grande accessibilité au livre. Nous pouvons dresser un parallèle intéressant avec la disparition des clubs vidéo un peu partout au Québec. Pour les cinéphiles, il devient de plus en plus difficile d'accéder au cinéma de répertoire, les plateformes légales comme Netflix se concentrant plutôt sur la location des blockbusters. Nos bonnes librairies ne doivent pas se retrouver dans la même situation que les nombreux vidéoclubs de répertoire qui se voient forcés de fermer leurs portes. Les grandes surfaces soldent les best-sellers, qui constituent également un produit d'appel pour la librairie. L'attrait généré par un produit populaire permet aux consommateurs de découvrir d'autres ouvrages, et ce produit apporte les revenus nécessaires aux librairies pour leur permettre de maintenir une certaine bibliodiversité qui est essentielle au développement des collections des bibliothèques publiques.

C'est donc au nom de la diversité culturelle du Québec et de la bibliodiversité que le prix du livre doit être réglementé dans le but ultime de maintenir la présence de librairies de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. C'est pour cette raison que l'Association des bibliothèques publiques du Québec a dès le départ pris part au collectif Nos livres à juste prix. En permettant aux librairies de maintenir leurs activités, nous améliorons la diffusion et la promotion de la culture québécoise en plus de préserver notre identité. La diversité de l'offre des librairies contribue aussi à l'ouverture sur le monde et à l'acquisition de nouvelles connaissances des citoyens québécois. Voilà pourquoi l'Association des bibliothèques publiques du Québec est en faveur de la réglementation du prix du livre au Québec, parce que notre langue et notre culture doivent être protégées et parce que les bibliothèques publiques du Québec continuent d'offrir une collection pouvant permettre le développement des individus et le développement de notre société.

Certains des intervenants qui suivront au cours de la présente commission vous diront que la réglementation du prix du livre viendra réduire l'accessibilité aux livres pour les citoyens les plus défavorisés. L'ABPQ est en désaccord avec cette affirmation. En effet, selon les statistiques générales 2011 publiées en avril dernier par BANQ, les Québécois ont accès à 1 034 points de service de bibliothèque publique, soit une desserte de près de 95 % de la population québécoise. Ceci, à notre avis, préserve suffisamment l'accessibilité aux livres pour tous les Québécois, peu importe leur condition socioéconomique.

Depuis 1981, l'acquisition de livres par les bibliothèques publiques québécoises est encadrée par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, que j'appellerai la «loi du livre». Cette loi oblige les acheteurs institutionnels comme les bibliothèques publiques à se procurer leurs livres neufs au prix régulier tel que fixé par l'éditeur. Les bibliothèques sont aussi tenues de transiger avec un minimum de trois librairies agréées ayant pignon sur rue dans leur région administrative. À ce contexte juridique vient s'ajouter un programme gouvernemental d'aide financière au développement des collections. Ce programme d'aide vient compenser la loi du livre qui empêche les bibliothèques publiques de bénéficier d'un quelconque rabais. En maintenant le programme de subventions tel qu'il existe actuellement, une éventuelle réglementation du prix du livre n'aurait donc pas d'incidence financière directe sur le budget des bibliothèques publiques.

L'ABPQ porte par ailleurs à votre attention au fait que les bibliothèques publiques utilisant la plateforme prenumerique.ca et faisant l'acquisition de livres numériques achètent leurs livres par l'entremise des librairies agréées, et ce, dans le respect de l'esprit de la loi du livre, toujours dans l'intention de favoriser la bibliodiversité et de maintenir une plus grande accessibilité aux livres partout au Québec. D'autres scénarios auraient pu être adoptés, par exemple en créant des passerelles d'achat directement avec les éditeurs, mais les bibliothèques publiques ont favorisé les achats auprès des librairies afin de soutenir davantage ce maillon essentiel de la chaîne du livre. D'un point de vue économique, selon les dernières statistiques disponibles, en 2011, les bibliothèques publiques québécoises ont investi dans leurs collections plus de 31 425 000 \$ dépensés en livres imprimés et près de 529 000 \$ en livres numériques. Signalons que le montant consacré à l'achat de livres numériques sera nettement à la hausse en 2012 et 2013, puisqu'un nombre important de bibliothèques publiques se sont jointes à la plateforme prenumerique.ca. Pour vous donner une idée de grandeur, en 2011 prenumerique.ca était un projet pilote et était utilisé par 10 bibliothèques publiques au Québec seulement. À la fin de l'année 2013, il y aura 763 bibliothèques publiques qui offriront le livre numérique. En achetant dans une librairie agréée selon les paramètres régionaux fixés par la loi du livre plutôt que dans une grande surface, les bibliothèques publiques retournent une somme considérable au sein de leur communauté et contribuent au développement de l'économie du Québec plutôt qu'à une fuite de capitaux si elles faisaient leurs acquisitions auprès des grandes surfaces de propriété étrangère.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. Legault...

M. Legault (Stéphane) : Oui.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...je veux juste vous dire...

M. Legault (Stéphane) : ...que dans une grande surface, les bibliothèques publiques retournent une somme considérable au sein de leur communauté et contribuent au développement de l'économie du Québec plutôt qu'à une fuite des capitaux, si elles faisaient leurs acquisitions auprès des grandes surfaces de propriété étrangère.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. Legault?

M. Legault (Stéphane) : Oui?

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je veux juste vous dire qu'il vous reste moins d'une minute.

M. Legault (Stéphane) : Pas de problème. Les librairies agréées sont des entreprises créatrices de nombreux emplois directs et indirects qu'il faut protéger. La chaîne du livre est fragile, et les bibliothèques publiques se font un devoir d'y investir parce qu'elles croient en leur grande contribution à la richesse culturelle québécoise.

C'est pour développer un Québec offrant à sa population des bibliothèques publiques de qualité, un Québec où tous les citoyens auront accès à de la documentation à jour et où notre culture sera protégée, que l'Association des bibliothèques publiques du Québec donne son appui à la

réglementation du prix du livre. Les livres soldés par les grandes surfaces viennent fragiliser toute la chaîne du livre, de l'auteur à la librairie agréée en passant par l'éditeur, l'imprimeur et le distributeur. L'ABPQ s'inquiète de cette situation, car elle nuit aussi à ses membres qui désirent développer des collections de qualité pour les citoyens.

Nous considérons que la réglementation du prix du livre ne brimera pas l'accès au savoir et à la culture. Au contraire, dans la très grande majorité des municipalités du Québec offrant un accès libre et gratuit à leur bibliothèque publique, les citoyens continueront d'avoir un accès privilégié à la littérature d'ici et d'ailleurs.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup, M. Legault. Je suis désolée, c'est tout le temps dont vous disposiez.

M. Legault (Stéphane) : C'est correct.

### *Échanges avec les membres de la commission*

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Nous allons débiter les échanges. M. le ministre, la parole est à vous pour débiter les échanges.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Sur quelles données tangibles vous appuyez vous pour affirmer que la réglementation du prix du livre neuf est le meilleur moyen pour protéger, préserver la bibliodiversité et consolider notre réseau de librairies?

M. Legault (Stéphane) : En fait, ce qu'on voit, par expérience, à travers le Québec, c'est : depuis l'apparition des grandes surfaces, on a vu une diminution de l'offre et de la quantité de libraires... de librairies. Donc, c'est des données vraiment terrain, ce qu'on voit. Et puis aussi on a lu plusieurs études qui ont été publiées ces derniers jours et depuis quelques mois sur le sujet. Nous, on croit fermement que c'est la meilleure solution. C'est clair que ça ne règlera pas tout, mais je pense que c'est un bon coup de pouce.

M. Kotto : O.K. Alors, de votre perspective des choses, du haut de vos connaissances, est-ce que la réglementation est, disons, le seul moyen efficace pour soutenir la chaîne du livre et plus particulièrement des librairies?

M. Legault (Stéphane) : Je pense que oui. Je pense que...

Mme Lagacé (Eve) : En fait, ça fait partie de la solution, mais effectivement c'est une partie de la solution. Car, effectivement, fort certainement, d'autres moyens pourraient être développés, mais la réglementation du prix du livre, quant à nous, pour maintenir l'accessibilité et une bibliodiversité de qualité partout au Québec, pour nous, ça fait partie de la solution.

M. Kotto : O.K. en référence à ces deux questions, moi, je m'attends, disons, à être guidé, orienté. Je suis... je parle à cœur ouvert et je suis d'un esprit très ouvert, comme je le disais au début. Y a-t-il des éléments de référence factuels? Vous parlez d'expérience terrain, mais est-ce

qu'il y a une compilation des données sur lesquelles on peut se pencher pour prendre la mesure de cette fragilisation de nos librairies?

M. Legault (Stéphane) : Outre ce qu'on a comme données au niveau de l'Association des libraires — ce qu'ils vont sûrement vous démontrer éventuellement — non, nous, directement aux bibliothèques publiques, on n'a rien comme information à ce sujet-là.

M. Kotto : O.K... Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui, M. le député de Saint-Hyacinthe, vous avez la parole.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Alors, je salue les collègues qui sont ici aujourd'hui et monsieur de l'ABPQ.

Vous avez... la bibliothèque publique respecte l'esprit de la loi du livre. Vous en avez parlé aussi dans votre présentation sur la plateforme numérique prenumerique.ca. Et est-ce que la loi du livre devrait être modifiée pour assujettir les conditions d'achat du livre numérique, justement, aux bibliothèques publiques et privées?

M. Legault (Stéphane) : En fait, pour nous, c'est difficile de se prononcer. Je ne suis pas juriste, donc je ne connais pas les implications légales au niveau international, s'il y en a. Je ne connais pas cet aspect-là. Mais, nous, on l'applique dans le quotidien. Est-ce qu'il est nécessaire de légiférer pour quelque chose que nous appliquons déjà? C'est au législateur de le décider, ce n'est pas à nous.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K., merci. Vous avez mentionné tantôt... vous avez donné l'exemple de la bibliothèque de Lachute, qui serait disparue. Êtes-vous —

M. Legault (Stéphane) : ...de la librairie.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : La librairie, excusez. Je corrige, oui, excusez — la librairie de Lachute qui serait disparue. Mais est-ce que vous l'avez fait...

M. Pelletier (Rimouski) : ...O.K., merci. Vous avez... vous avez mentionné tantôt, vous avez donné l'exemple de la Bibliothèque de Lachute qui serait disparue. Êtes-vous...

Une voix : La librairie.

M. Pelletier (Rimouski) : La librairie, excusez, la librairie, oui, excusez, à la librairie de Lachute qui serait disparue, mais est-ce que... vous avez fait un lien entre... est-ce que vous faites le lien entre une bibliothèque publique qui est très, très accessible à tout le monde et une librairie où les gens vont là pour acheter un livre et pour le lire chez eux? Est-ce qu'il y a un lien que vous faites dans votre appréciation, dans votre évaluation, justement, de ces effets-là chez les... chez les libraires?

Mme Lagacé (Eve) : En fait, à ce moment-là — tu me corrigeras — à ce moment-là, la bibliothèque n'était pas particulièrement accessible dans plus...

Une voix : Non. Elle était tarifée.

Mme Lagacé (Eve) : C'est ça, elle était tarifée, à ce moment-là. Donc, on ne peut pas vraiment faire de... le lien de cause à effet.

M. Pelletier (Rimouski) : Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci, M. le député. M. le député de Bonaventure, vous avez la parole.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais saluer le retour de mes collègues. Nous allons avoir énormément de plaisir, je le sens.

Écoutez, j'aimerais... j'ai une question d'ordre très général qui semble un peu macro mais qui est importante pour moi : comment se porte la lecture au Québec, à la lumière de votre expérience et de votre organisation?

M. Legault (Stéphane) : Je vous dirais que la lecture, on voit, dans les bibliothèques publiques, une hausse de fréquentation, et étonnamment, une baisse du prêt. Donc, il y a de plus en plus de gens qui viennent dans nos bibliothèques, fréquenter le lieu, consulter sur place, mais le nombre de livres empruntés est à la baisse. J'explique ça par une vie un peu plus effrénée. Je pense que les gens, au lieu d'emprunter 10 livres à la fois, en prennent peut-être un peu moins, mais ils continuent à venir et ils viennent en plus grand nombre qu'auparavant.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui.

M. Roy : Oui? Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je... Habituellement... je veux juste vous rappeler qu'habituellement, des fois, je nomme les députés et je nomme les personnes, mais pour un meilleur échange, je veux intervenir le moins possible pour maximiser le temps.

M. Roy : C'est bon. C'est parfait.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Donc, vous avez la parole, M. le député.

M. Roy : J'essaie d'interpréter ce que vous me dites. Est-ce que les gens... Les gens fréquentent les bibliothèques, vont, bon, sur l'informatique entre autres pour consulter toutes sortes de données, mais est-ce que les gens lisent autant, plus ou moins qu'avant? Et là, la question est...

M. Legault (Stéphane) : Les dernières études que j'ai eues sur le niveau de lecture des Québécois, oui, les gens lisent plus qu'auparavant, mais c'est une lecture plus diversifiée. Il y a les lectures en ligne, les lectures de livres physiques, le site Web, c'est vraiment... c'est très varié, et les bibliothèques publiques sont de plus en plus fréquentées pour l'accessibilité qu'on



donne à ces sources-là aussi. On a une multitude de postes informatiques qui donnent l'accès à l'information. Les gens viennent lire sur Internet dans la bibliothèque.

Mme Lagacé (Eve) : Et on croit aussi qu'avec l'arrivée de la plateforme de prêt de livres numériques [pretsnumeriques.ca](http://pretsnumeriques.ca), on va aller développer des nouvelles clientèles, les nouveaux usagers des bibliothèques, les gens qui ne voulaient pas nécessairement se déplacer en bibliothèque pour venir emprunter mais qui maintenant peuvent le faire à partir de leur domicile ou enfin, peu importe où ils sont. Donc, on croit que le prêt de livres numérique via les bibliothèques, ce sera une partie de... un moyen pour pouvoir améliorer le niveau de lecture au Québec en fait.

M. Legault (Stéphane) : On pense notamment aux bibliothèques en région qui sont un peu moins ouvertes que les bibliothèques au centre-ville. Avec [pretnumerique.ca](http://pretnumerique.ca), les gens ont accès à une collection de livres numériques en tout temps, peu importe l'heure. C'est vraiment intéressant, même pour les gens qui ont un horaire atypique. Donc, le prêt numérique permet à tout le monde d'aller chercher des livres à la bibliothèque, mais au niveau virtuel.

M. Roy : Quelle est l'appréciation de la lecture numérique versus la lecture traditionnelle dans les bouquins que les gens font? Est-ce que les gens, bon, migrent facilement... est-ce qu'il y a une mutation de la lecture au Québec?

Mme Lagacé (Eve) : Je vous dirais que ce n'est pas nécessairement une mutation. Pour certaines personnes, ce sera une mutation; pour d'autres personnes, pour certains ouvrages, ils vont les lire de façon... sur des livres imprimés, alors que d'autres ouvrages, ils vont les lire de façon numérique, puis, comme je vous disais, il y a vraiment des clientèles qui se développent, qui ne lisaient pas nécessairement et qui commencent à lire, compte tenu de la facilité de l'accès aux livres direct.

M. Roy : C'est beau. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. M. le ministre.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Avez-vous pris la mesure ou anticipé les impacts que pourrait avoir la réglementation du prix du livre neuf sur le développement du lectorat?

M. Legault (Stéphane) : En fait, comme bibliothèque publique, la majorité des bibliothèques publiques du Québec sont ouvertes gratuitement à la clientèle, pas toutes. Il y a évidemment quelques municipalités qui tarifient l'accès, mais pour quelqu'un qui veut lire un livre, qui n'a pas les moyens de se payer un livre au prix fixé par l'éditeur, il peut venir demain matin emprunter un livre à la bibliothèque gratuitement. On est là pour ça. Et puis, peu importe qu'il y ait une réglementation ou non du prix du livre, l'éditeur peut décider d'augmenter ses prix. C'est à lui de décider. C'est lui qui gère le marché, ce n'est pas nous qui décidons. Donc, qu'il y ait ou non une législation à ce niveau-là, l'éditeur est libre de monter son prix.

Mme Lagacé (Eve) : Puis par rapport à ça, ce que...

M. Legault (Stéphane) : ...c'est lui qui gère le marché, ce n'est pas nous qui décidons. Donc, qu'il y ait ou non une législation à ce niveau-là, l'éditeur est libre de monter son prix.

Mme Lagacé (Eve) : Puis, par rapport à ça, ce que je pourrais ajouter, en fait, c'est que nous, notre principale préoccupation, c'est surtout au niveau de la diversité des livres partout au Québec en fait, mais même, en fait, au Québec, que les livres qui sont disponibles à l'achat soient vraiment du... que ce qui soit édité, que ce qui soit disponible au Québec soit vraiment diversifié, donc qu'on ne retrouve pas les mêmes titres partout. Donc, c'est vraiment notre principale préoccupation. Je ne suis pas certaine que la réglementation va avoir, oui ou non, là, un effet sur une augmentation du lectorat au Québec, mais davantage sur un développement d'une offre diversifiée ou plutôt le maintien d'une offre diversifiée.

M. Kotto : O.K. J'entends que vous n'allez pas en première ligne relativement aux impacts potentiels, dans l'hypothèse où on légiférerait, mais vous plaidez néanmoins pour le réseau de nos librairies, notamment les librairies indépendantes fragilisées. C'est la raison pour laquelle je vous posais cette question parce que, dans l'hypothèse où on entend certaines thèses à l'effet qu'en légiférant inévitablement... on l'a évoqué tout à l'heure, ma collègue de la coalition l'a évoqué, on créerait des conditions d'inflation, donc de limitation d'une certaine catégorie de la population pour l'accès aux livres neufs. Je reviens là-dessus. C'était la raison de ma question. Est-ce que vous appuyez, vous poussez, vous privilégiez cette voie, en l'occurrence celle de la réglementation, mais vous n'avez pas de données factuelles ou d'études pouvant nous aider à nous dire si oui ou non il y aura un impact négatif ou positif au plan du développement du lectorat, d'une part? Je peux étendre jusque dans la sphère de la culture elle-même. Est-ce que vous vous êtes au moins penchés sur ce qui s'est passé ailleurs, dans d'autres pays. Il y a à peu près une douzaine de pays aujourd'hui qui ont légiféré. Il y en a un autre, la Norvège, qui est en voie de le faire comme nous ici. Nous sommes en réflexion comme ils sont en réflexion. Est-ce que vous avez eu une réflexion mûre pour être plus concis?

Mme Lagacé (Eve) : Bien entendu. Notre réflexion par rapport à ça, c'est relativement aux bibliothèques publiques. Donc, nous, notre lecture, on l'a toujours faite avec la lunette bibliothèque publique, et, par rapport à ce qui s'est passé dans les autres pays, les... il n'y avait pas d'Amazon, il n'y avait pas les mêmes... on n'était pas dans le même écosystème qu'on l'est présentement. Donc, on ne veut pas nécessairement s'avancer à dire que, oui, ça serait les mêmes impacts, que ce serait la même chose. Présentement, nous, ce qu'on a vu nous force à maintenir notre position à dire que oui, ça serait favorable, mais on n'est pas nécessairement en mesure de vraiment pouvoir dire qu'on peut calquer les... ce qui s'est passé en fait dans les autres pays, ici, compte tenu de cette situation-là, que le livre numérique n'y était pas nécessairement, et que la vente en ligne n'y était pas non plus.

M. Kotto : O.K. Mais vous êtes convaincus cependant qu'appliquer une réglementation au Québec aiderait la pérennité du réseau de nos librairies?

M. Legault (Stéphane) : Tout à fait. En fait, si je peux revenir aussi sur la question que vous avez posée tantôt, dernièrement, je parlais avec mon libraire, puis il me disait : Stéphane, prépare-toi pour l'automne, les prix des livres européens vont monter. Lui, il nous a prévu, vu qu'il a déjà commandé ses titres pour l'automne, il m'a dit : Un bon 10 % d'augmentation, donc gère ton budget en conséquence. Il n'y a pas de réglementation du prix du livre encore. Il y a un paquet de

facteurs qui vont venir influencer une inflation ou une déflation. Actuellement, ce qu'on nous projette, c'est une inflation liée à l'Europe, donc on n'a pas de contrôle dessus, et puis, s'il y a une réglementation pour le prix du livre au Québec, s'il y a une inflation, bien il faudrait voir aussi les facteurs externes qui sont liés à ça, pas juste à la loi.

Mme Lagacé (Eve) : Oui.

M. Kotto : O.K. Bien. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Nous allons maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, je vous salue, M. Legault et Mme Lagacé. Alors, bienvenue à la commission.

J'aimerais faire du pouce sur la réponse que vous avez faite au ministre...

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, je vous salue, M. Legault et Mme... Mme Lagacé. Alors, bienvenue à la commission.

J'aimerais faire du pouce sur la réponse que vous avez fait au ministre tantôt quand il vous a parlé si c'était vraiment ce qu'il fallait faire, la réglementation du prix et vous avez... vous avez mentionné que, oui, ça, ça faisait partie, mais vous il y avait d'autres moyens. Alors, est-ce vous vous êtes penchés sur les autres moyens? Voulez-vous nous clarifier un peu ce que vous vouliez dire par là?

Mme Lagacé (Eve) : Bien, en fait, effectivement, on n'a pas... Nous, ce qu'on explore, ce sont les avenues qui touchent les bibliothèques, les bibliothèques et les collectivités, en fait. Je vous dirais qu'on ajoute les collectivités autres que bibliothèques, là. On peut comprendre à travers ça établissements d'enseignement, etc. Et, bon, ce qu'on... Des fois, on joue un drôle de rôle, mais on se plaît à rappeler que l'application de la loi du livre n'est pas... On est souvent, nous-mêmes, les bibliothèques, à rappeler et à démontrer, envoyer par nous-mêmes, en fait, nos rapports démontrant notre bonne foi comme quoi on respecte bel et bien la loi. Donc, je crois qu'une application... Enfin, nous croyons qu'une application plus serrée de cette loi-là pourrait afforiser effectivement un maintien, un maintien des librairies partout sur le territoire au Québec.

Mme Ménard: Vous parlez à ce moment-là de la loi 51?

Mme Lagacé (Eve) : Exactement.

Mme Ménard : O.K. Parce que vous mentionnez justement dans votre mémoire que c'est insuffisant maintenant. Elle est rendue insuffisante et... Alors là, je me demandais : est-ce qu'il n'y a pas lieu, à ce moment-là, de revoir la loi au complet, en incluant naturellement le numérique, qui n'en fait pas partie, et la réglementation du prix, qui n'en fait pas partie, bien sûr. Quelle est votre position là-dessus?

Mme Lagacé (Eve) : Effectivement, on est d'accord avec ce que vous proposez présentement, tout en... Je répète ce que je viens de dire, il faudrait... C'est bien beau que la loi existe, mais il faut aussi l'appliquer, s'assurer que la loi soit appliquée partout au Québec, dans toutes les collectivités, pas seulement les bibliothèques.

M. Legault (Stéphane) : Dans toutes les institutions.

Mme Lagacé (Eve) : Oui, c'est ça.

Mme Ménard : D'accord. Lorsque vous faites mention de l'accessibilité aux livres, savez-vous si l'individu qui achète le livre en grande surface fréquente les librairies? Quel est le pourcentage, d'après vous, du consommateur de grande surface?

Mme Lagacé (Eve) : Là, on n'est pas dans notre... Ce n'est pas nécessairement... On parle de consommateurs ici, pas d'usagers de bibliothèque. Donc, nous, ce n'est pas nécessairement les données dont on dispose.

Mme Ménard : Vous n'avez pas ces données-là.

Mme Lagacé (Eve) : Non.

Mme Ménard : O.K., parfait.

113 287 La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Est-ce que... Juste avant de... Est-ce que vous avez des questions ou pas?

Une voix : ...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui? Alors, vas-y. M. le député de Jacques-Cartier, vous avez la parole.

M. Kelley : Oui, juste... Vous parlez beaucoup de la diversité. Bienvenue parmi la commission et tout le reste et... Mais... Et je comprends que vous respectez l'esprit de la loi en utilisant le même principe pour l'achat de livres numériques que les livres papier, mais ça limite le choix pour les usagers de vos bibliothèques, parce que les budgets sont limités, hein? Moi, j'ai quatre bibliothèques publiques dans mon comté. Alors, mettons qu'ils ont 50 000 \$ par année pour l'achat des livres ou des livres numériques. Alors, si le prix, si on augmente le prix — parce que c'est ça qui est la proposition — le nombre de livres que la bibliothèque publique de Beaconsfield peut acheter, c'est moins, n'est-ce pas?

Mme Lagacé (Eve) : Bien, le projet, tout de suite... On ne parle pas ici d'une augmentation du prix, mais bien de permettre, durant les neuf premiers mois, une diminution du prix de 10 %. On ne parle pas d'une augmentation du prix.

M. Kelley : Oui, mais, c'est de limiter... Parce que je sais, c'est toujours facile. Les gros méchants dans toutes les histoires, c'est les grandes surfaces qui vont vendre Inferno de Dan Brown à moitié prix. Alors, c'est ça qu'on veut éliminer, si j'ai bien compris, pour soutenir les librairies. Mais pour le même bibliothécaire, dans mon comté, il y a beaucoup de personnes qui voient le buzz autour d'un livre comme ça, de Dan Brown ou peu importe. Donc, il y aura beaucoup de demande d'avoir les copies, soit papier ou maintenant, de plus en plus, numériques pour les usagers.

Alors, si je hausse le prix, ça va avoir un impact sur le budget de ma bibliothèque publique, n'est-ce pas?

M. Legault (Stéphane) : Le prix, pour nous, va demeurer le même parce que c'est le prix fixé par l'éditeur et nous sommes légalement tenus à payer ce prix-là. Donc...

M. Kelley : Je comprends tout ça, mais en acceptant et c'est la loi telle qu'adoptée il y a 30 ans, 40 ans. Mais l'effet net, c'est de réduire la diversité pour les bibliothèques publiques parce qu'elles paient un prix plus élevé qu'aller chercher les rabais. Alors, mettons... Moi, je regarde en ligne sur Amazon

M. Kelley : ...30 ans, 40 ans. Mais, l'effet net, c'est de réduire la diversité pour les bibliothèques publiques parce qu'ils paient un prix plus élevé qu'aller chercher les rabais. Alors, mettons, moi, je regarde en ligne sur Amazon — moi je lis plutôt en anglais qu'en français — mais tous les livres sont 33 % moindres que le prix indiqué sur le livre. Alors, si je suis chargé d'un budget d'une bibliothèque publique et je peux acheter en ligne, je peux acheter plus de livres parce qu'il y a des économies sur chaque achat. Mais nous avons... et c'est le choix de société que nous avons fait, de payer un plein prix dans le passé. Mais ça limite le nombre de livres que la bibliothèque publique peut acheter inévitablement.

Mme Lagacé (Eve) : Mais, de façon inévitable, vous avez raison. Par contre, on ne peut pas comparer le marché anglais avec le marché francophone. Le livre... le développement de l'édition francophone avec le développement de l'édition anglophone est beaucoup plus... les marchés sont beaucoup plus réduits au Québec que sur le marché anglophone. Donc, on ne peut pas comparer les deux.

M. Kelley : Mon bibliothécaire est allé sur Amazon.fr et a acheté les livres en français, et il y a des rabais. Mais, on a décidé comme société : On va acheter dans les librairies plein prix. Alors ça, c'est un choix, et je le respecte. Mais, au nom de la diversité pour les usagers de vos bibliothèques, on limite d'une certaine façon l'accès aux titres parce que si j'ai toujours 50 000 \$ à dépenser sur l'achat des livres cette année. Alors, si je paie plein prix, je peux acheter moins de titres qu'aller sur Amazon.fr et acheter des livres qui sont moins 33 %. N'est-ce pas? Et je ne pense pas qu'anglais, français, c'est un enjeu ici, il y a en ligne surtout les rabais sur les livres, notamment les best-sellers anglais ou français. Mais, si j'exige mes bibliothécaires dans mon comté de payer le plein prix, il y aura moins de diversité sur les tablettes, n'est-ce pas?

Mme Lagacé (Eve) : Vous touchez directement, effectivement, la question de la diversité, et en nous disant que vous venez acheter plusieurs exemplaires d'un même titre, pour moi, c'est exactement l'exemple de ce qu'on ne veut pas avoir. Ce qu'on veut, nous, c'est pouvoir offrir une diversité de titres et non pas offrir à nos usagers une grande quantité d'exemplaires d'un même titre. Pour nous, ça, c'est très important. En tant que professionnels en bibliothèques, c'est très important de maintenir une diversité. On n'offre pas le même service qu'une librairie que les gens vont pouvoir avoir accès à ce qu'ils désirent, les best-sellers, par exemple. On veut vraiment offrir une offre diversifiée, faire des suggestions de lecture à nos usagers, les pousser plus loin pour développer leur goût de la lecture.

M. Legault (Stéphane) : Par exemple, je ne pense pas qu'Amazon.fr offrait les premiers titres de Rosette Laberge alors que les librairies agréées, au Québec, l'avaient, et, nous, on les a dans nos bibliothèques. Mme Laberge est en train de devenir un phénomène au Québec.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Ça va?

Une voix : ...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui, Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : J'aimerais connaître, démographiquement parlant, quel est le profil de votre... de la clientèle dans les bibliothèques aujourd'hui?

Mme Lagacé (Eve) : En fait, petit cours 101 des bibliothèques publiques, peut-être. Deux types de bibliothèques publiques au Québec, les bibliothèques publiques dites affiliées, les bibliothèques publiques dites autonomes. Donc, les autonomes sont dans les villes de plus de 5 000 habitants. Les bibliothèques dites affiliées sont dans les villes de moins de 5 000 habitants. Vous entendrez demain nos collègues du Réseau Biblio du Québec qui desservent les bibliothèques dans les villes de moins de 5 000. Donc, évidemment qui sont, par exemple, de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, chez nous, il n'y a aucun membre. Bon, pour une raison x, il y a certaines villes de plus de 5 000 habitants qui sont demeurées affiliées. Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, donc on est vraiment en périphérie, même chose Abitibi, Côte-Nord, etc., où il y a beaucoup plus de bibliothèques dites affiliées que de bibliothèques autonomes. Sinon, sur tout le territoire, les gens ont accès à un service de bibliothèque, même dans les plus petites villes, grâce au Réseau Biblio, il va y avoir même plusieurs... Bien, plus petites villes en termes de population, mais, malgré l'étendue géographique, il va y avoir plusieurs points de service, et il y a de plus en plus de services qui sont offerts, par exemple, le prêt entre bibliothèques, ce qui va venir favoriser le prêt de livres. Même si la bibliothèque n'a pas accès, dans sa propre collection, à un document, le service de prêt entre bibliothèques qui permet à tous les usagers, partout au Québec, d'avoir accès aux titres d'une autre bibliothèque.

Mme Ménard : Je pense que j'ai peut-être posé ma question. Mais quel est le profil des gens qui vont dans les bibliothèques aujourd'hui?

M. Legault (Stéphane) : En fait, il y a plusieurs profils de citoyens qui fréquentent la bibliothèque. Mais, globalement, le portrait typique, c'est une femme de 45 ans. Mais, en moyenne, il y a beaucoup plus de femmes qui fréquentent les bibliothèques publiques au Québec que d'hommes...

M. Legault (Stéphane) : ...plusieurs profils de citoyens fréquentent la bibliothèque. Mais globalement le portrait typique, c'est une femme de 45 ans. Mais, en moyenne, il y a beaucoup plus de femmes qui fréquentent les bibliothèques publiques au Québec que d'hommes. On voit beaucoup d'enfants en bas âge. En fait, chez les plus jeunes, quand les... on part une famille, on voit beaucoup, beaucoup d'enfants qui viennent, ils décrochent à l'adolescence, raccrochent une fois qu'ils ont terminé leurs études, après... Parce que, pendant les études, souvent ils vont fréquenter les bibliothèques publiques... bibliothèques universitaires, bibliothèques collégiales, vont revenir à nous une fois qu'ils vont être sur le marché du travail, et revenir avec leurs enfants et poursuivre comme ça jusqu'à... jusqu'à leur mort finalement.

Mme Lagacé (Eve) : Et on ne parle pas nécessairement, il n'y a pas une question non plus économique par rapport à ça. Ce n'est pas parce qu'une personne a un salaire plus élevé qu'elle ne fréquentera pas la bibliothèque et le contraire. Donc, ça, ce n'est pas... on ne peut pas dire qu'il y a un lien de cause à effet, là, entre la fréquentation de la bibliothèque et son profil économique.

Mme Ménard : Je lisais un article qui disait que les baby-boomers sont vraiment les gens qui lisent aujourd'hui parce qu'ils ont un peu plus de temps, et c'est ce que... Alors, est-ce que vous confirmez ça ou...

M. Legault (Stéphane) : Effectivement, les baby-boomers ont plus de temps, il y en a beaucoup qui sont à la retraite. À tout le moins, qui y vont, leurs enfants ont quitté le nid familial, donc ils sont moins pris. Oui, ils disposent plus de temps qu'une mère de 25 ans qui essaie de concilier famille, garderie qui ferme à 5 heures, et le cours de soccer, les cours de natation, et tout ça. C'est... Oui, ça fait partie de la vie.

Mme Lagacé (Eve) : ...sont un petit peu plus exigeants en termes d'offre de service aussi.

Une voix : Beaucoup plus exigeants.

Mme Ménard : Alors, merci. Ça va aller, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Nous allons maintenant vers le deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Montarville, vous avez la parole.

Mme Roy (Montarville) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Pour une durée de?

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : 3 min 15 s.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup. Oui, il faut le savoir.

Merci, Mme Lagacé, M. Legault, merci pour votre présence, merci pour votre mémoire. Et la mission des bibliothèques est extrêmement importante, et nous la soutenons, nous sommes avec vous.

Cela dit, dans votre mémoire, à la dernière page, en conclusion, je vous amène au dernier paragraphe, le paragraphe de la conclusion, vous écrivez, et je vous cite : «Les livres soldés par les grandes surfaces viennent fragiliser toute la chaîne du livre. Alors, l'Association des bibliothèques publiques du Québec s'inquiète de cette situation car elle nuit aussi à ses membres qui désirent développer des collections de qualité pour les citoyens.» Alors, si je reprends votre argument à contrario : Est-ce que si les grandes surfaces cessaient de vendre des livres le développement de collections de qualité dans les bibliothèques serait assuré? Est-ce que ça ne tient qu'à ça?

M. Legault (Stéphane) : En fait, je ne pense pas que les grandes surfaces vont cesser de vendre des livres. En fait, ce qu'ils vont cesser, c'est de mettre des rabais... de les vendre en bas du prix coutant. Ce qu'on...

Mme Roy (Montarville) : Si elles cessaient ces rabais?

M. Legault (Stéphane) : Si elles cessaient ces rabais, ça va permettre aux libraires, à notre avis, de fonctionner, et d'attirer une plus grande clientèle et poursuivre sa mission de nous fournir des livres le plus diversifiés possible. Oui, ça va nous aider à maintenir des bibliothèques publiques de qualité.

Mme Roy (Montarville) : Ma question était : Est-ce que vos collections, dans les bibliothèques, ces collections de grande qualité, ne sont assurées que par ça, que par le fait que les grandes surfaces aient des soldes plus avantageux que les petits libraires?

M. Legault (Stéphane) : En fait, nos collections de qualité sont assurées par une offre diversifiée, point de vue des librairies agréées.

Mme Roy (Montarville) : Donc, elles tiennent à autre chose également?

M. Legault (Stéphane) : Elles tiennent essentiellement à nos libraires. Je vois mal où vous voulez en venir. C'est... Nous, on s'approvisionne exclusivement là, donc, s'ils sont en mesure de poursuivre leur travail qu'ils font actuellement... On a vu, dans certains cas, que ça a diminué. Oui, il faut maintenir la force des librairies agréées.

Mme Roy (Montarville) : Donc, c'est l'équation que vous faites, c'est vraiment au niveau de la diversité de la production. Je vous remercie beaucoup.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci, Mme la députée. Mme la députée de Gouin, vous avez la parole.

Mme David : Merci, Mme la Présidente. Merci beaucoup pour votre présence mais aussi pour le travail formidable que vous faites à la grandeur du Québec.



Peut-être, dans le même ordre d'idée, pour mieux comprendre les choses, si je comprends bien, vous, bibliothèques publiques, devez acheter vos livres au prix de l'éditeur, et vous dites : Ça devrait être le cas... J'ai cru comprendre qu'il y avait une sorte de sous-texte, mais ce serait... normalement, ça devrait être le cas de toutes les institutions publiques, mais j'ai compris que vous demandiez au législateur, ou enfin, de s'assurer que la loi soit respectée. Mais, si je vous comprends bien, en fait, les seuls, ou à peu près, qui n'achètent pas le livre à la valeur du prix fixé par l'éditeur, bien, ce sont les grandes surfaces et peut-être quelques chaînes de librairies. C'est ça que vous êtes en train de nous dire? Et vous êtes donc en train de nous dire que les seuls à pouvoir se permettre...

Mme David : ...surface et peut-être quelques chaînes de librairie, c'est ça que vous êtes en train de nous dire. Et vous êtes donc en train de nous dire que les seuls à pouvoir se permettre ça sont ceux — moi, je me permets de le dire — qui, en fait, n'ont pas besoin... En fait, je me demande bien d'ailleurs pourquoi elles vendent ces prix à 30 % moins cher, étant donné que leurs stationnements sont pleins de toute façon les fins de semaine. Mais ce que vous essayez de nous démontrer aussi, c'est que cela nuit à l'existence même, selon vous, d'une diversification de l'offre de librairies indépendantes. J'aimerais que vous alliez un petit peu plus loin là-dessus.

M. Legault (Stéphane) : Bien, en fait, oui, c'est... on le voit sur le terrain, quand une grande surface vient s'installer, les librairies ont de la misère, ou même quand une grande chaîne vient s'installer à côté d'une librairie agréée et qui est indépendante, on voit qu'elle a de la difficulté à survivre. Pour nous, l'offre qui nous... que nos librairies agréées nous apportent, c'est ce qui fait la force, c'est ce qui fait notre vitalité, et on le voit à tous les jours, là. C'est vraiment... c'est clair, les grandes surfaces font mal.

Mme Lagacé (Eve) : Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les librairies, pour nous, ce ne sont pas qu'un commerce ou une source d'approvisionnement, ce n'est pas un fournisseur, ça va plus loin que ça. Pour nous, on a vraiment une relation professionnelle avec nos libraires pour développer nos collections. Donc, ça, ce n'est pas... on ne retrouvera pas ça en grande surface.

M. Legault (Stéphane) : Nos libraires sont nos conseillers aussi quand on achète nos livres. Ils connaissent notre profil. Ils font, eux autres, leurs prénotés, qu'on appelle, en fonction de nos choix, et même quand on a des trous dans notre sélection qu'on doit compléter parce qu'on vient d'élayer un tel sujet ou un autre, on parle avec eux.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup, M. Legault, Mme Lagacé, et nous allons suspendre juste quelques instants, le temps que les prochains intervenants prennent place, soit l'Union des écrivaines et écrivains du Québec. Merci.

(Suspension de la séance à 15 h 12)